

Programme et Budget 2022

Direction des finances (DFI)
Direction du cabinet (DIRCAB)



Programme et budget de 2022

Berne 2021

Table des matières	Page
Préface	5
Partie I – Contexte	7
1. Stratégie postale d'Abidjan et Plan d'activités d'Abidjan pour la période 2021–2025	9
2. Du plan d'activités pour 2021–2025 au Programme et budget de 2022	10
Partie II – Budget pour 2022	17
1. Aperçu du budget pour 2022 par programme	19
2. Fiches de programme	20
Pilier stratégique 1 – Forum	20
Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques	26
Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances	32
Soutien fonctionnel	35
3. Budget présenté par nature des charges et des produits	38
Annexes	45
1. Système de financement du budget de l'Union	47
1.1 Introduction	47
1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union	47
1.3 Fonctionnement des trois piliers	48
1.4 Détermination de la valeur de l'unité de contribution dans le cadre du système de financement du budget de l'Union	49
2. Contributions des Pays-membres	49
2.1 Introduction	49
2.2 Évolution annuelle des contributions	49
3. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2022	50

Préface

Depuis le Congrès d'Istanbul 2016, le document relatif au budget annuel de l'UPU (évoqué dans le Règlement financier de l'UPU sous le terme «Programme et budget») est élaboré en se fondant sur le plan d'activités quadriennal approuvé par le Congrès et est révisé chaque année notamment pour tenir compte du plafond annuel applicable au budget ordinaire. L'élaboration du budget est sous-tendue par la définition de buts et d'un plan de travail et vise à s'assurer que ce dernier puisse être financé.

La Stratégie postale d'Abidjan (SPA) et le plan de travail pour 2021–2025 ont été approuvés par le Congrès en août 2021 à cette fin précise. Ces documents exhaustifs comprennent non seulement des indicateurs de performance, des objectifs et une estimation des besoins en matière de financement, mais également des livrables et un calendrier détaillés. En ce sens, ils favorisent une plus grande efficacité grâce à une meilleure préparation, en s'appuyant sur les méthodes de travail mises en place au début du cycle 2017–2020.

Le Programme et budget comprend des informations budgétaires détaillées pour chaque but, chaque programme et chaque projet prévu par l'organisation pour l'année à venir ainsi que des détails sur les moyens de financement des diverses initiatives (budget ordinaire ou fonds extrabudgétaires).

Le présent document n'est pas simplement préparé pour répondre aux exigences du Règlement financier de l'UPU. Il est également destiné à fournir aux acteurs de l'UPU les informations essentielles dont ils ont besoin, dans un souci d'exactitude et de transparence quant à l'allocation des ressources humaines et financières aux diverses activités de l'Union.

Ce document est découpé en deux parties principales. La première partie présente le contexte général en présentant brièvement la Stratégie postale d'Abidjan et le plan d'activités associé ainsi que des explications sur la manière dont ces documents sont reflétés dans le Programme et budget. La deuxième partie comporte les principales informations sur le budget pour 2022, y compris un aperçu du budget global et du budget spécifique à chaque programme (appelé «fiche de programme») ainsi que la ventilation agrégée par type de charge et de produit.

Enfin, les annexes apportent des informations supplémentaires sur le système de financement du budget de l'Union et sur la répartition des Pays-membres en 2022 selon leur mode de contribution.

Bishar A. Hussein
Directeur général

Partie I – Contexte

1. Stratégie postale d'Abidjan et Plan d'activités d'Abidjan pour la période 2021–2025

L'UPU a rédigé une feuille de route ambitieuse pour le cycle 2021–2025 intitulée «Stratégie postale d'Abidjan» qui a été approuvée par le Congrès d'Abidjan 2021. La SPA représente l'aboutissement d'un processus vaste et inclusif auquel de nombreux acteurs issus de plus de 170 pays et territoires membres ont activement participé grâce à plusieurs séries d'analyse de données, de consultations, d'échanges, de discussions et de sessions de rédaction.

Cette nouvelle stratégie réaffirme la mission de l'UPU, inscrite dans sa Constitution, qui est de «stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité, efficaces et accessibles, pour faciliter la communication entre les habitants de la planète».

Pour mener à bien cette mission dans le respect des Objectifs de développement durable des Nations Unies, une vision à long terme est nécessaire: la «Vision postale pour 2030» constitue un message incitant tous les acteurs clés du secteur postal à prendre des mesures dans un certain nombre de domaines. Les gouvernements sont ainsi invités à réduire les écarts de développement postal en utilisant le réseau postal pour favoriser le développement socioéconomique. Les régulateurs sont appelés à harmoniser et à consolider les cadres relevant de leur responsabilité. Les opérateurs sont incités à améliorer leurs performances en se diversifiant et en renforçant leurs opérations. Les autres acteurs sont encouragés à s'associer davantage au monde postal, ce qui entraînera des changements concernant le rôle de l'UPU.

Afin d'œuvrer à la concrétisation de la Vision postale pour 2030 tout au long de la période 2021–2025, l'UPU, en tant qu'institution des Nations Unies, doit coordonner son action autour de trois principaux piliers stratégiques, qui synthétisent ce que l'organisation cherchera à devenir et à atteindre d'ici à 2025:

- 1° Pilier stratégique 1 – Forum.
- 2° Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques.
- 3° Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances.

L'objectif du premier pilier consiste à renforcer le mandat de l'UPU en tant que principal forum pour les acteurs du secteur postal. Dans le cadre du second pilier, il est prévu de renforcer le rôle de l'UPU en tant que fournisseur de solutions techniques abordables pour les acteurs du secteur postal. Le troisième pilier vise à faire en sorte que l'UPU devienne le principal centre de connaissances du secteur postal.

L'objectif de chaque pilier sera atteint grâce à divers types de solutions proposées par l'UPU et présentées brièvement dans le tableau suivant:

<i>Pilier stratégique 1 – Forum</i>	<i>Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques</i>	<i>Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances</i>
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	2.1 Conseil et renforcement des capacités	3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés
1.2 Traités et arrangements internationaux	2.2 Solutions informatiques	3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis
1.3 Mécanismes de règlement	2.3 Normes	3.3 Stockage et protection de données

Pour obtenir les résultats espérés pour chacun de ces piliers stratégiques, il est nécessaire d'accorder plus d'importance aux nouveaux produits et services, d'améliorer la solidité financière grâce à de nouveaux modèles de financement, de déployer des efforts pour se doter d'un personnel diversifié et extrêmement compétent ainsi que de renforcer la régionalisation.

Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie, plusieurs propositions ont été élaborées pour chaque type de solution de l'UPU liée à chaque pilier stratégique. Ces propositions comprennent des informations détaillées sur les résultats attendus à la fin de chaque année, une estimation des ressources financières nécessaires et une liste de livrables à réaliser pour chaque réunion du Conseil compétent. De plus amples détails sur ces éléments figurent dans le document contenant les propositions de travail du Plan d'activités d'Abidjan.

Pendant la période 2021–2025, les résultats de ce plan exhaustif feront l'objet de contrôles, d'évaluations et de rapports réguliers sur la mise en œuvre de la stratégie. Sur la base de ce suivi, le plan d'activités pourrait éventuellement être ajusté si de nouvelles circonstances surgissaient durant la période 2021–2025, notamment en ce qui concerne le financement.

2. Du plan d'activités pour 2021–2025 au Programme et budget de 2022

Le Plan d'activités d'Abidjan pour 2021–2025 constitue la base du Programme et budget de 2022, lequel est soumis à l'approbation du CA. De cette manière, un lien direct est établi entre la stratégie, les travaux détaillés prévus pour le cycle et le budget spécifique nécessaire à leur mise en œuvre.

La structure budgétaire reflète la stratégie et le plan d'activités: les différentes sections du budget sont organisées par pilier stratégique (but), par catégorie de solution de l'UPU (programme) et par proposition de travail. Un numéro spécifique (OPP – «objectif/programme/proposition») est attribué à chaque proposition de travail afin de faire facilement le lien avec le pilier correspondant et la catégorie de solution concernée. Par exemple, la proposition de travail 2.3.1 correspond à la première proposition de travail de la troisième catégorie de solutions (normes) du deuxième pilier stratégique (fournisseurs de solutions techniques).

Par ailleurs, dans le cadre de ce document, les activités de support fonctionnel (ressources humaines, finances, etc.) sont regroupées sous un autre pilier stratégique, à savoir le pilier 4.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu de l'ensemble des propositions de travail, réparties par pilier stratégique et par catégorie de solution de l'UPU.

Pilier stratégique 1 – Forum

<i>Catégorie de solution/programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	1.1.1	Intégration des acteurs issus du secteur privé et des institutions publiques
	1.1.2	Philatélie 1 – Développement de la philatélie
	1.1.3	Amélioration de la qualité de service – Secrétariat
	1.1.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Secrétariat
	1.1.5	Activités de normalisation – Secrétariat
	1.1.6	Normes opérationnelles et conformité – Secrétariat
	1.1.7	Questions opérationnelles et comptables – Secrétariat
	1.1.8	Solutions et normes d'adressage – Secrétariat
	1.1.9	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Secrétariat
	1.1.10	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Secrétariat
	1.1.11	Douanes – Secrétariat
	1.1.12	Coopérative EMS – Secrétariat
	1.1.13	Sécurité – Secrétariat
	1.1.14	Transport – Événements
	1.1.15	Événements et réunions .POST
	1.1.16	Événements numériques 3 – Événements numériques
	1.1.17	Inclusion financière 3 – Promotion de l'inclusion financière postale
	1.1.18	Services financiers postaux 4 – Développement des services postaux de paiement – Pratiques exemplaires
	1.1.19	Rémunération 2 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération
	1.1.20	Comité consultatif – Engagement des acteurs du secteur postal élargi
	1.1.21	Marketing direct 1 – Événements relatifs au marketing direct

<i>Catégorie de solution/programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
	1.1.22	Environnement et développement durable 3 – Événements en faveur de l'environnement et du développement durable
	1.1.23	Politique postale et régulation 3 – Événements et réunions concernant le service universel, la régulation et la politique postale
	1.1.24	Commerce 3 – Événements commerciaux
	1.1.25	Organisation des sessions du CA et du CEP
	1.1.26	Organisation du Congrès
1.2 Traités et arrangements internationaux	1.2.1	Amélioration de la qualité de service – Traités
	1.2.2	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Traités
	1.2.3	Respect des normes opérationnelles – Arrangements internationaux
	1.2.4	Questions opérationnelles et comptables – Traités et arrangements internationaux
	1.2.5	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Traités et arrangements internationaux
	1.2.6	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Traités
	1.2.7	Douanes – Arrangements internationaux
	1.2.8	Coopérative EMS – Arrangements internationaux
	1.2.9	Sécurité – Traités et arrangements internationaux
	1.2.10	Transport – Traités et arrangements internationaux
	1.2.11	Services financiers postaux 1 – Développement du cadre réglementaire pour les services postaux de paiement
	1.2.12	Rémunération 1 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération
	1.2.13	Politique postale et régulation 1 – Obligations découlant des traités concernant le service universel, la régulation et la politique postale
1.3 Mécanismes de règlement	1.3.1	UPU*Clearing
	1.3.2	PPS*Clearing – Extension
	1.3.3	Mécanisme de règlement des différends
	1.3.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Mécanismes de règlement
	1.3.5	Coopérative EMS – Règlements
	1.3.6	Transport – Systèmes de règlement
	1.3.7	Rémunération 5 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération
	1.3.8	Rémunération – Lien avec la qualité de service

Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques abordables

<i>Catégorie de solution/programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
2.1 Conseil et renforcement des capacités	2.1.1	Politiques postales nationales et investissement dans le développement socioéconomique
	2.1.2	Harmonisation des cadres réglementaires pour le secteur postal
	2.1.3	Amélioration des résultats des opérateurs désignés en matière de distribution
	2.1.4	Cadres de coopération et services de facilitation de l'UPU
	2.1.5	Renforcement des capacités juridiques des acteurs du secteur postal
	2.1.6	Amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités
	2.1.7	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités
	2.1.8	GMS – Renforcement des capacités
	2.1.9	Conformité avec les normes opérationnelles – Activités de conseil
	2.1.10	Adressage et systèmes d'information géographique – Renforcement des capacités
	2.1.11	Conception de produits, commerce électronique et intégration – Renforcement des capacités
	2.1.12	Douanes – Renforcement des capacités
	2.1.13	Coopérative EMS – Renforcement des capacités
	2.1.14	Sécurité – Renforcement des capacités
	2.1.15	Transport – Renforcement des capacités
	2.1.16	Économie numérique 4 – Renforcement des capacités
	2.1.17	Inclusion financière 2.1 – Services de conseil pour l'inclusion financière postale
	2.1.18	Inclusion financière 2.2 – Assistance technique pour l'inclusion financière postale
	2.1.19	Services financiers postaux 2 – Extension du réseau postal mondial de paiement
	2.1.20	Rémunération 4 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération
	2.1.21	Marketing direct 3 – Renforcement des capacités en matière de marketing direct
	2.1.22	Environnement et développement durable 1 – Renforcement des capacités en matière d'environnement et de développement durable
	2.1.23	Politique postale et régulation 4 – Renforcement des capacités en matière de service universel, de régulation et de politique postale
	2.1.24	Commerce 4 – Renforcement des capacités dans le domaine du commerce
	2.1.25	Égalité des genres
	2.1.26	Gestion des risques liés aux catastrophes, développement durable et utilisation du réseau (proposition d'un Pays-membre – Japon)

<i>Catégorie de solution/programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
	2.1.27	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur postal (proposition d'un Pays-membre)
2.2 Solutions informatiques	2.2.1	Amélioration de la qualité de service – Solutions informatiques
	2.2.2	GMS – Solutions informatiques
	2.2.3	Solutions et normes d'adressage – Solutions informatiques
	2.2.4	Douanes – Solutions informatiques
	2.2.5	Coopérative EMS – Solutions informatiques
	2.2.6	Sécurité – Solutions informatiques
	2.2.7	Transport – Solutions informatiques
	2.2.8	.POST – Solutions informatiques
	2.2.9	Services financiers postaux 3 – Élaboration de solutions techniques applicables aux services postaux de paiement
	2.2.10	Marketing direct 2 – Solutions informatiques applicables au marketing direct
	2.2.11	Environnement et développement durable 4 – Solutions informatiques en faveur de l'environnement et du développement durable
	2.2.12	Support informatique pour le Bureau international et les réunions de l'UPU
	2.2.13	Coopérative télématique
	2.2.14	Dématérialisation de la communication entre le Bureau international et les partenaires de l'UPU
2.3 Normes	2.3.1	Philatélie 3 – Système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS) et certification
	2.3.2	Philatélie 4 – Production et vente de coupons-réponse internationaux
	2.3.3	Activités de normalisation – Élaboration et gestion
	2.3.4	Conformité avec les normes opérationnelles – Gestion
	2.3.5	Questions opérationnelles et comptables – Gestion des normes
	2.3.6	Solutions et normes d'adressage – Développement
	2.3.7	Développement de produits, commerce électronique et intégration – Normes
	2.3.8	Douanes – Normes
	2.3.9	Coopérative EMS – Normes
	2.3.10	Sécurité – Normes
	2.3.11	Transport – Normes

Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances

<i>Catégorie de solution/programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés	3.1.1	Études du marché postal dans les pays en développement et tendances régionales
	3.1.2	Études sur le cadre réglementaire national et services postaux
	3.1.3	Recherches institutionnelles sur l'économie postale
	3.1.4	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Recherche
	3.1.5	Coopérative EMS – Connaissances du marché
	3.1.6	Numérique 2 – Recherches sur la transformation et l'innovation numériques
	3.1.7	Inclusion financière 1 – Études et connaissances sur l'inclusion financière postale
	3.1.8	Rémunération 3 – Recherches sur la rémunération et production intellectuelle
	3.1.9	Marketing direct 4 – Recherche sur le marketing direct
	3.1.10	Environnement et développement durable 2 – Recherches en matière d'environnement et de développement durable
	3.1.11	Commerce 2 – Recherches
3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis	3.2.1	Amélioration de la qualité de service – Analyse ciblée
	3.2.2	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Analyse
	3.2.3	Coopérative EMS – Analyse
	3.2.4	Économie numérique 1 – Analyse du numérique
	3.2.5	Politique postale et régulation 2 – Analyse en matière de service universel, de régulation et de politique postale
	3.2.6	Commerce 1 – Commerce. Analyse
3.3 Stockage et protection des données	3.3.1	Philatélie 2 – Système de distribution et d'entretien de la collection philatélique universelle
	3.3.2	Conformité des normes opérationnelles – Stockage des données
	3.3.3	Solutions et normes d'adressage – Stockage des données
	3.3.4	Coopérative EMS – Stockage et protection de données
	3.3.5	Stockage et protection des données de l'UPU au niveau mondial

Soutien fonctionnel

<i>Catégorie de solution/programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
4.1 Cabinet	4.1.1	Cabinet et affaires concernant les Conseils
	4.1.2	Gouvernance et contrôle interne
	4.1.3	Planification stratégique
	4.1.4	Communication
4.2 Finances	4.2.1	Fonction d'appui financier
	4.2.2	Mobilisation des ressources
	4.3.1	Formation et développement

<i>Catégorie de solution/programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
4.3 Ressources humaines	4.3.2	Politique en matière de ressources humaines
	4.3.3	Gestion des ressources humaines – Prestations et salaires
4.4 Affaires juridiques	4.4.1	Fonction de soutien juridique
4.5 Logistique	4.5.1	Services linguistiques
	4.5.2	Services généraux

Outre les propositions de travail, le Programme et budget comprend également le paiement de la garantie à la Caisse de prévoyance, comme décidé par le Congrès d'Abidjan.

Frais hors exploitation

<i>Catégorie de solution/programme de l'UPU</i>	<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>
5.1 Respect des obligations envers le personnel	5.1.1	Respect des obligations envers le personnel

Partie II – Budget pour 2022

1. Aperçu du budget pour 2022 par programme

	Budget ordinaire Personnel	Autres	Total	Contributions volontaires Personnel	Autres	Total	Vente de produits et services Personnel	Autres	Total	Total (CHF)
Pilier stratégique 1 – Forum										
1.1 Événements et réunions de groupes techniques	2 757 525	461 580	3 219 105	1 029 375	413 100	1 442 475	900 000	–	900 000	5 561 580
1.2 Traité et arrangements internationaux	1 253 900	175 331	1 429 231	480 500	50 000	530 500	–	–	–	1 959 731
1.3 Mécanismes de règlement	471 600	17 200	488 800	390 375	–	390 375	181 805	341 445	522 250	1 402 425
Pilier stratégique 1 – Total	4 483 025	654 111	5 137 136	1 900 250	463 100	2 363 350	1 081 805	341 445	1 423 250	8 923 736
Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques										
2.1 Conseil et renforcement des capacités	3 459 585	2 388 745	5 848 330	1 656 575	3 149 619	4 806 194	–	30 000	30 000	10 684 524
2.2 Solutions informatiques	1 983 498	2 091 038	4 074 536	559 875	1 567 500	2 127 375	9 985 200	5 007 560	14 992 760	21 194 671
2.3 Normes	584 750	9 315	594 065	692 875	50 000	742 875	–	314 000	314 000	1 650 940
Pilier stratégique 2 – Total	6 027 833	4 489 099	10 516 931	2 909 325	4 767 119	7 676 444	9 985 200	5 351 560	15 336 760	33 530 135
Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances										
3.1 Études et connaissances sur les tendances des marchés	1 935 718	214 768	2 150 486	355 875	232 700	588 575	–	20 000	20 000	2 759 061
3.2 Analyse ciblée de divers thèmes précis	436 400	30 000	466 400	360 875	200 000	560 875	–	–	–	1 027 275
3.3 Stockage et protection des données	197 525	92 185	289 710	240 875	145 000	385 875	–	20 000	20 000	695 585
Pilier stratégique 3 – Total	2 569 643	336 953	2 906 596	957 625	577 700	1 535 325	–	40 000	40 000	4 481 921

	Budget ordinaire	Personnel	Autres	Total	Contributions volontaires	Personnel	Autres	Total	Vente de produits et services	Personnel	Autres	Total	Total (CHF)
Soutien fonctionnel													
4.1 Cabinet	3 334 800	496 400	3 831 200	-	25 000	25 000	-	-	-	-	-	-	3 856 200
4.2 Finances	2 000 300	213 963	2 214 263	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 214 263
4.3 Ressources humaines	1 488 000	921 704	2 409 704	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 409 704
4.4 Affaires juridiques	973 200	31 500	1 004 700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 004 700
4.5 Logistique	3 954 800	3 191 200	7 146 000	132 000	80 000	212 000	-	-	-	-	-	-	7 358 000
Soutien fonctionnel – Total	11 751 100	4 854 767	16 605 867	132 000	105 000	237 000	-	-	-	-	-	-	16 842 867
Frais hors-exploitation													
5.1 Respect des obligations envers le personnel	3 723 500	3 723 500											3 723 500
Frais hors exploitation – Total	3 723 500	3 723 500											3 723 500
Total général	24 831 600	14 058 430	38 890 030	5 899 200	5 912 919	11 812 119	11 067 005	5 733 005	16 800 010	67 502 159			

2. Fiches de programme

Pilier stratégique 1 – Forum

Le premier pilier stratégique de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'UPU qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes:

- Programme 1.1 – Événements et réunions de groupes techniques.
- Programme 1.2 – Traités et arrangements internationaux.
- Programme 1.3 – Mécanismes de règlement.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 1.1 – Événements et réunions de groupes techniques

Mandat et objectifs

Dans le cadre de cette première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 1, l'U.P.U poursuivra sa mission historique, à savoir de devenir le seul forum mondial où tous les acteurs clés du secteur postal peuvent se rencontrer pour partager des pratiques exemplaires, élaborer des stratégies et obtenir un soutien dans leurs efforts de développement socioéconomique et de mise en œuvre de la vision pour le secteur. La concrétisation de cet objectif repose sur 24 propositions de travail.

Afin de contrôler leur mise en œuvre, l'avancement des travaux sera évalué sur la base de divers résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de forums thématiques organisés, le nombre de nouveaux membres adhérant aux plates-formes de partage d'informations et le niveau de sensibilisation à des thèmes spécifiques grâce aux activités menées auprès des acteurs externes. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
1.1.1	Intégration des acteurs issus du secteur privé et des institutions publiques	CA
1.1.2	Philatélie 1 – Développement de la philatélie	CA
1.1.3	Amélioration de la qualité de service – Secrétariat	CEP
1.1.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Secrétariat	CA et CEP
1.1.5	Activités de normalisation – Secrétariat	CEP
1.1.6	Normes opérationnelles et conformité – Secrétariat	CEP
1.1.7	Questions opérationnelles et comptables – Secrétariat	CEP
1.1.8	Solutions et normes d'adressage – Secrétariat	CEP
1.1.9	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Secrétariat	CEP
1.1.10	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Secrétariat	CEP
1.1.11	Douanes – Secrétariat	CEP
1.1.12	Coopérative EMS – Secrétariat	CEP
1.1.13	Sécurité – Secrétariat	CEP
1.1.14	Transport – Événements	CEP
1.1.15	Événements et réunions .POST	CEP
1.1.16	Événements numériques 3 – Événements numériques	CA et CEP
1.1.17	Inclusion financière 3 – Promotion de l'inclusion financière postale	CA
1.1.18	Services financiers postaux 4 – Développement des services postaux de paiement – Pratiques exemplaires	CEP

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
1.1.19	Rémunération 2 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération	CA et CEP
1.1.20	Comité consultatif – Engagement des acteurs du secteur postal élargi	CA
1.1.21	Marketing direct 1 – Événements relatifs au marketing direct	CEP
1.1.22	Environnement et développement durable 3 – Événements en faveur de l'environnement et du développement durable	CA
1.1.23	Politique postale et régulation 3 – Événements et réunions concernant le service universel, la régulation et la politique postale	CA
1.1.24	Commerce 3 – Événements commerciaux	CA
1.1.25	Préparation des sessions plénières du Conseil d'administration/Conseil d'exploitation postale	CA et CEP
1.1.26	Congrès	Congrès

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	D	P	G	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	
1.1.1	4	12	8	311 904	680 304		83 100	83 100		763 404
1.1.2	0,25		16,8	10 400	200 725	7,5		120 000		320 725
1.1.3	1,2	2,5	3	405	99 925					99 925
1.1.4	1,2				26 520	4	8,5	157 500		184 020
1.1.5	0,48	9,5		7 655	170 263					170 263
1.1.6	0,48	1,75			38 608					38 608
1.1.7	0,48	1,75			38 608					38 608
1.1.8	0,48			16 222	26 830					926 830
1.1.9	0,48	1,8		1 996	41 404					41 404
1.1.10	2,4	7	7	5 103	247 143					247 143
1.1.11	0,8	4	3,5		120 180					120 180
1.1.12	1,2			26 520	1,25	16	200 000	432 875		459 395
1.1.13	0,8	1	0,5	7 290	46 470					46 470
1.1.14	0,8	8,25	6	10 044	225 724					225 724
1.1.15	0,125	2			34 763	12	3	130 000	355 000	389 763
1.1.16	0,125	4	0,75	20 000	95 013	3		48 000		143 013
1.1.17	0,25	3		18 400	71 925					71 925
1.1.18	0,125	1,5	1	4 000	41 763					41 763

Nº	Budget ordinaire			Autre (CHF)			Total (CHF)			Contributions volontaires			Autre (CHF)			Total (CHF)			Vente de produits et services			Autre (CHF)			Total (CHF)			
	Budget Personnel (m/h)	D	P	G			D	P	G				D	P	G			D	P	G			D	P	G			
1.1.19	0,25	8	3	6 000	172 525																						172 525	
1.1.20	0,15	12	3	2 000	230 315																						230 315	
1.1.21	0,2	0,25					8 420		2	2																	62 420	
1.1.22	0,125	2	1				45 763		3																			93 763
1.1.23	0,5	4	1	15 521	101 571			5																			181 571	
1.1.24	0,25	2,5	0,75	22 000	75 775																						75 775	
1.1.25	8,1	2,4	12	2 641	352 051			4																			416 051	
1.1.26																												
Total	25,25	91,2	67,3	461 580	3 219 105																						5 561 580	

Programme 1.2 – Traités et arrangements internationaux

Mandat et objectifs

Grâce à cette deuxième catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 1, l'UPU renforcera son rôle d'instance permettant aux gouvernements de trouver des solutions multilatérales aux blocages mondiaux et régionaux, en redynamisant ainsi les concepts d'obligation de service universel et de territoire postal unique. La concrétisation de cet objectif repose sur 13 propositions de travail. Comme pour la catégorie précédente, leur mise en œuvre sera contrôlée par des résultats quantifiables. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de nouveaux pays signataires de l'Arrangement concernant les services postaux de paiement, l'évaluation de l'état actuel des systèmes de rémunération de l'UPU et la modification des articles du Règlement général afin d'améliorer la rationalisation et l'harmonisation. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
1.2.1	Amélioration de la qualité de service – Traités	CEP
1.2.2	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Traités	CA et CEP
1.2.3	Respect des normes opérationnelles – Arrangements internationaux	CEP
1.2.4	Questions opérationnelles et comptables – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.5	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.6	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Traités	CEP
1.2.7	Douanes – Arrangements internationaux	CEP

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
1.2.8	Coopérative EMS – Arrangements internationaux	CEP
1.2.9	Sécurité – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.10	Transport – Traités et arrangements internationaux	CEP
1.2.11	Services financiers postaux 1 – Développement du cadre réglementaire pour les services postaux de paiement	CA et CEP
1.2.12	Rémunération 1 – Gouvernance, développement et intégration des systèmes de rémunération	CA et CEP
1.2.13	Politique postale et régulation 1 – Obligations découlant des traités concernant le service universel, la régulation et la politique postale	CA

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	D	P	G
1.2.1	2,5	2,9	71 900		4	8,5	157 500					71 900
1.2.2												157 500
1.2.3	1,75		28 000									28 000
1.2.4	3,5		56 000									56 000
1.2.5	1,8		28 800									28 800
1.2.6	7	4	156 000									156 000
1.2.7	2	3	65 000									65 000
1.2.8					2	16	243 000					243 000
1.2.9	1	0,5	3 726	25 226								25 226
1.2.10	1	0,5	405	21 905	50 000	50 000						71 905
1.2.11	0,25	8	2 112 000	267 525								267 525
1.2.12	1,25	17	4 38 000	381 625								381 625
1.2.13	0,5	15	5 21 200	327 250	5	5	80 000					407 250
Total	2	60,55	21,9	175 331	1 429 231	11	24,5	50 000	530 500			1 959 731

Programme 1.3 – Mécanismes de règlement

Mandat et objectifs

L'objectif visé par cette dernière catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 1 est de faire en sorte que l'UPU améliore sa gamme de mécanismes permettant aux acteurs du secteur postal de régler leurs transactions et leurs différends de la manière la plus avantageuse et efficace pour toutes les parties impliquées. La concrétisation de cet objectif repose sur huit propositions de travail pour le cycle 2021–2025. Leur mise en œuvre sera contrôlée et évaluée sur la base de divers résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de membres de UPU*Clearing et de PPS*Clearing, ainsi que le nombre de d'affaires traitées par l'UPU au moyen de son mécanisme officiel de règlement des différends (expertise, médiation et arbitrage). Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>		
1.3.1	UPU*Clearing	CA		
1.3.2	PPS*Clearing – Extension	CA		
1.3.3	Mécanisme de règlement des différends	CA		
1.3.4	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Mécanismes de règlement	CA et CEP		
1.3.5	Coopérative EMS – Règlements	CEP		
1.3.6	Transport – Systèmes de règlement	CEP		
1.3.7	Rémunération 5 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération	CEP		
1.3.8	Rémunération – Lien avec la qualité de service	CEP		

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)	
	D	Personnel (m/h)	G	Total (CHF)	Personnel (m/h)	G	Total (CHF)	Personnel (m/h)	G	Autre (CHF)	
1.3.1	6			96 000					12	78 945	260 750
1.3.2	6			96 000					262 500		262 500
1.3.3											
1.3.4											
1.3.5											
1.3.6	1	0,5		21 500			157 500				157 500
1.3.7	12	4	17 200	275 300			232 875				232 875
1.3.8											
Total	1	25	4,5	17 200	488 800	5,25	24,5	390 375	12	341 445	523 250
											1 402 425

Pilier stratégique 2 – Fournisseur de solutions techniques

- Le pilier stratégique 2 de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'U.P.U., qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes :
- Programme 2.1 – Conseil et renforcement des capacités.
 - Programme 2.2 – Solutions informatiques.
 - Programme 2.3 – Normes.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 2.1 – Conseil et renforcement des capacités

Mandat et objectifs

Dans le cadre de la première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 2, l'U.P.U. cherchera à offrir aux acteurs du secteur postal des avis de qualité, des formations et des possibilités de coopération technique pour les aider à naviguer à travers les défis et les opportunités d'un secteur changeant à toute vitesse. Cet objectif sera mené à bien au moyen de 24 propositions de travail. Afin de contrôler sa mise en œuvre, l'avancement des travaux sera évalué sur la base de divers résultats. Ils comprennent des indicateurs tels que le nombre de pays bénéficiant d'une assistance, les projets transversaux visant à renforcer l'infrastructure de la chaîne logistique et l'amélioration de la qualité des services, et l'utilisation annuelle du système OSCAR (la solution en ligne de l'U.P.U. pour l'établissement de bilans carbone et la production de rapports) par les parties prenantes. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
2.1.1	Politiques postales nationales et investissement dans le développement socioéconomique	CA
2.1.2	Harmonisation des cadres réglementaires pour le secteur postal	CA
2.1.3	Amélioration des résultats des opérateurs désignés en matière de distribution	CA
2.1.4	Cadres de coopération et services de facilitation de l'U.P.U.	CA
2.1.5	Renforcement des capacités juridiques des acteurs du secteur postal	CA
2.1.6	Amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités	CEP
2.1.7	Fonds pour l'amélioration de la qualité de service – Renforcement des capacités	CA et CEP
2.1.8	GMS – Renforcement des capacités	CEP
2.1.9	Conformité avec les normes opérationnelles – Activités de conseil	CEP
2.1.10	Adressage et systèmes d'information géographique – Renforcement des capacités	CEP
2.1.11	Conception de produits, commerce électronique et intégration – Renforcement des capacités	CEP

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
2.1.12	Douanes – Renforcement des capacités	CEP
2.1.13	Coopérative EMS – Renforcement des capacités	CEP
2.1.14	Sécurité – Renforcement des capacités	CEP
2.1.15	Transport – Renforcement des capacités	CEP
2.1.16	Économie numérique 4 – Renforcement des capacités	CA et CEP
2.1.17	Inclusion financière 2.1 – Services de conseil pour l'inclusion financière postale	CA
2.1.18	Inclusion financière 2.2 – Assistance technique pour l'inclusion financière postale	CA
2.1.19	Services financiers postaux 2 – Extension du réseau postal mondial de paiement	CEP
2.1.20	Rémunération 4 – Gestion et mise en œuvre de la rémunération	CEP
2.1.21	Marketing direct 3 – Renforcement des capacités en matière de marketing direct	CEP
2.1.22	Environnement et développement durable 1 – Renforcement des capacités en matière d'environnement et de développement durable	CA
2.1.23	Politique postale et régulation 4 – Renforcement des capacités en matière de service universel, de régulation et de politique postale	CA
2.1.24	Commerce 4 – Renforcement des capacités dans le domaine du commerce	CA

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	
2.1.1	3	18	12	493 848	980 148		437 425	437 425		1 417 573
2.1.2	1	12	12	311 904	658 004		57 350	57 350		715 354
2.1.3	1	24	30	1 013 688	1 749 788		246 750	246 750		1 996 538
2.1.4	1	6	6	304 106	488 206		87 100	87 100		575 306
2.1.5										
2.1.6	10	7,5	15 309	257 809		35 000	35 000			292 809
2.1.7					21,6	56,1	335 994	1 298 694		1 298 694
2.1.8	1,2	11,75	9,5	19 683	338 703				30 000	30 000
2.1.9		1,75			28 000					28 000
2.1.10		1,8		9 720	38 520					38 520
2.1.11		7	7,7	65 610	262 310					262 310
2.1.12		4	4	9 011	117 011		150 000	150 000		267 011
2.1.13						1,25	16	150 000	382 875	382 875
2.1.14		1	0,5	15 066	36 566		1 500 000	1 500 000		1 536 566
2.1.15		1	0,5		21 500		50 000	50 000		71 500
2.1.16	0,125	4	0,75	35 000	110 013	3	100 000	148 000		258 013
2.1.17	0,125	5		34 400	117 163					117 163
2.1.18	0,125	8		17 600	148 363	12		192 000		340 363
2.1.19	0,25	8,5	2	4 000	167 525		6	66 000		233 525
2.1.20	0,05	6		5 000	102 105					102 105
2.1.21	0,1	0,25			6 210	1	1			33 210
2.1.22	0,125	2	1	5 000	50 763	3		48 000		98 763
2.1.23	0,5	4	1	12 000	98 050	5		80 000		178 050
2.1.24	0,25	2,5	0,75	17 800	71 575					71 575
Total	8,85	138,55	95,2	2 388 745	5 848 330	46,85	79,1	3 149 619	4 806 194	30 000
										30 000
										10 684 524

Programme 2.2 – Solutions informatiques

Mandat et objectifs

En proposant la deuxième catégorie de solutions dans le cadre du pilier stratégique 2, l'U.P.U étoffera son portefeuille de solutions informatiques pour mieux répondre aux besoins des acteurs à tous les niveaux de développement dans un environnement de rupture numérique. La concrétisation de cet objectif repose sur 13 propositions de travail. Comme pour les catégories précédentes, leur mise en œuvre sera contrôlée par des résultats quantifiables. Ils comprennent des indicateurs tels que le nombre d'opérateurs et d'acteurs du secteur postal élargi qui adoptent les outils informatiques liés aux services électroniques proposés par l'U.P.U, les partenaires d'échange de données sur le réseau informatique postal POST*Net et les utilisateurs des solutions mobiles de services de paiements postaux. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
2.2.1	Amélioration de la qualité de service – Solutions informatiques	CEP
2.2.2	GMS – Solutions informatiques	CEP
2.2.3	Solutions et normes d'adressage – Solutions informatiques	CEP
2.2.4	Douanes – Solutions informatiques	CEP
2.2.5	Coopérative EMS – Solutions informatiques	CEP
2.2.6	Sécurité – Solutions informatiques	CEP
2.2.7	Transport – Solutions informatiques	CEP
2.2.8	.POST – Solutions informatiques	CEP
2.2.9	Services financiers postaux 3 – Élaboration de solutions techniques applicables aux services postaux de paiement	CEP
2.2.10	Marketing direct 2 – Solutions informatiques applicables au marketing direct	CEP
2.2.11	Environnement et développement durable 4 – Solutions informatiques en faveur de l'environnement et du développement durable	CA
2.2.12	Support informatique pour le Bureau international et les réunions de l'U.P.U	CA et CEP
2.2.13	Coopérative télématique	CEP

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Autre (CHF)			Total (CHF)			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	D	P	G	Autre (CHF)	Total (CHF)
2.2.1		10	7,5	200 880		443 380												443 380
2.2.2		19	14,5	61 317		524 817											1 700 000	1 700 000
2.2.3																	40 000	40 000
2.2.4		3,5	3	17 111		106 111				1,25	16	150 000	150 000					256 111
2.2.5												382 875						382 875
2.2.6		1	1	4 050		31 050												31 050
2.2.7		3,75	3	22 680		115 680				50 000	50 000							165 680
2.2.8		0,125	2				34 763		12	3	125 000	350 000						406 763
2.2.9		0,125	8	1	40 000	181 763												181 763
2.2.10		0,1	0,25				6 210		2	2		54 000						60 210
2.2.11		0,125	2	1			45 763		3			48 000						93 763
2.2.12		36	24	1 485 000		2 325 000												2 325 000
2.2.13				260 000		260 000				1 092 500	1 092 500	12	720	3 245 560	13 230 760	14 583 260		
Total	0,475	85,5	55	2 091 038	4 074 536	18,25	21	1 567 500	2 127 375	12	720	5 007 560	14 992 760	21 194 671				

Programme 2.3 – Normes

Mandat et objectifs

La dernière catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 2 permet à l'UPU de renforcer ses activités de normalisation et de certification des normes, faisant ainsi la promotion de l'interopérabilité mondiale au profit de tous les acteurs du secteur postal sur tous les territoires. Ces objectifs sont réalisables dans le cadre de 11 propositions de travail pour le cycle 2021–2025. Leur mise en œuvre sera contrôlée et évaluée sur la base de divers résultats. Ils comprennent des indicateurs tels que le nombre d'auditeurs régionaux de la sécurité certifiés, les rapports mensuels d'évaluation de la conformité et l'examen annuel de la liste des normes existantes. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
2.3.1	Philatélie 3 – Système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS) et certification	CA
2.3.2	Philatélie 4 – Production et vente de coupons-réponse internationaux	CA
2.3.3	Activités de normalisation – Élaboration et gestion	CEP
2.3.4	Conformité avec les normes opérationnelles – Gestion	CEP
2.3.5	Questions opérationnelles et comptables – Gestion des normes	CEP
2.3.6	Solutions et normes d'adressage – Développement	CEP
2.3.7	Développement de produits, commerce électronique et intégration – Normes	CEP
2.3.8	Douanes – Normes	CEP
2.3.9	Coopérative EMS – Normes	CEP
2.3.10	Sécurité – Normes	CEP
2.3.11	Transport – Normes	CEP

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	D	P	G	Total (CHF)	D	P	G	Total (CHF)	D	P	G	Total (CHF)
2.3.1	0,25			5 525		1,5	12	156 000			65 000	65 000
2.3.2	0,25		7,2	84 725		2,5	24	304 000			137 000	137 000
2.3.3		9,5	3 645	155 645								155 645
2.3.4		2		32 000								32 000
2.3.5		2		32 000								32 000
2.3.6		1		16 000								112 000
2.3.7	7	3,5		150 500								150 500
2.3.8	2,5	2		62 000								62 000
2.3.9												232 875
2.3.10	0,75	1	5 670	28 670								28 670
2.3.11	1	1		27 000				50 000				77 000
Total	0,5	25,75	14,7	9 315	594 065	5,25	52	50 000	742 875			314 000
												1 650 940

Pilier stratégique 3 – Centre de connaissances

Le pilier stratégique 3 de la SPA comprend trois catégories de solutions de l'U.P.U., qui, aux fins de la préparation du budget, peuvent être appelées programmes :

- Programme 3.1 – Études et connaissances sur les tendances des marchés.
- Programme 3.2 – Analyse ciblée de divers thèmes précis.
- Programme 3.3 – Stockage et protection des données.

Des explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-dessous.

Programme 3.1 – Études et connaissances sur les tendances des marchés

Mandat et objectifs

Dans le cadre de la première catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3, l'U.P.U. développera sa capacité d'étude approfondie afin d'aider les acteurs du secteur postal à mieux comprendre et anticiper les tendances qui affectent le secteur dans son ensemble. La concrétisation de cet objectif repose sur 11 propositions de travail relevant de la catégorie «Études et connaissances sur les tendances des marchés». Afin de contrôler leur mise en œuvre, l'avancement de ces propositions de travail sera évalué sur la base de divers résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de pays ayant bénéficié d'une analyse nationale complète, le nombre de projets de recherche conjoints avec d'autres organisations internationales et le pourcentage de tous les messages EDI échangés à des fins d'analyse économique postale mondiale. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
3.1.1	Études du marché postal dans les pays en développement et tendances régionales	CA
3.1.2	Études sur le cadre réglementaire national et services postaux	CA
3.1.3	Recherches institutionnelles sur l'économie postale	CA
3.1.4	Développement des produits, commerce électronique et intégration – Recherche	CEP
3.1.5	Coopérative EMS – Connaissances du marché	CEP
3.1.6	Économie numérique 2 – Recherches sur le numérique	CA
3.1.7	Inclusion financière 1 – Études et connaissances sur l'inclusion financière postale	CA
3.1.8	Rémunération 3 – Recherches sur la rémunération et production intellectuelle	CA
3.1.9	Marketing direct 4 – Recherche sur le marketing direct	CEP

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
3.1.10	Environnement et développement durable 2 – Recherches en matière d'environnement et de développement durable	CA
3.1.11	Commerce 2 – Recherches	CA

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	D	P	G	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	
3.1.1	1	24	8	62 381	556 481		17 025	17 025		573 506
3.1.2	1	24	8	41 587	535 687		15 675	15 675		551 362
3.1.3		24		20 000	404 000				20 000	20 000
3.1.4		8	4	172 000						424 000
3.1.5						1,25	16	200 000	432 875	172 000
3.1.6	0,25	4	0,75	24 000	101 775	3				432 875
3.1.7	0,5	6		44 800	151 850					149 775
3.1.8	0,2	5	1		95 420					151 850
3.1.9	0,1	0,25			6 210	1	1	27 000		95 420
3.1.10	0,125	2	1	4 000	49 763	3			48 000	33 210
3.1.11	0,5	2,5	0,75	18 000	77 300					97 763
Total	3,675	99,75	23,5	214 768	2 150 486	8,25	17	232 700	588 575	20 000
										2 759 061

Programme 3.2 – Analyse ciblée de divers thèmes précis

Mandat et objectifs

Grâce à cette deuxième catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3, l'U.P.U exploitera le potentiel des données postales de masse en sa possession et articulera des solutions pour les acteurs du secteur postal autour de connaissances et d'analyses ciblées. La concrétisation de cet objectif repose sur six propositions de travail. Comme pour la catégorie précédente, leur mise en œuvre sera contrôlée par des résultats quantifiables. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre de documents de politique générale sur les principales questions commerciales, le nombre de pays participant à la base de données mondiale sur les cadres réglementaires et le nombre d'études analytiques sur les bureaux d'échange extraterritoriaux. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
3.2.1	Amélioration de la qualité de service – Analyse ciblée	CEP
3.2.2	Adressage et intégration des systèmes d'information géographique – Analyse	CEP
3.2.3	Coopérative EMS – Analyse	CEP
3.2.4	Économie numérique 1 – Analyse du numérique	CA
3.2.5	Politique postale et régulation 2 – Analyse en matière de service universel, de régulation et de politique postale	CA et CEP
3.2.6	Commerce 1 – Commerce. Analyse	CA

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Budget Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	
D	P	G	D	P	G	D	P	G		
3.2.1	5	10	190 000							190 000
3.2.2		1,8	28 800							28 800
3.2.3				1,25	16	200 000	432 875			432 875
3.2.4	0,25	4	0,75	12 000	89 775	3		48 000		137 775
3.2.5	0,5	4	1	10 000	96 050	5		80 000		176 050
3.2.6	0,25	2,5	0,75	8 000	61 775					61 775
Total	1	17,3	12,5	30 000	466 400	9,25	16	200 000	560 875	1 027 275

Programme 3.3 – Stockage et protection des données

Mandat et objectifs

La dernière catégorie de solutions relevant du pilier stratégique 3 permet à l'U.P.U de renforcer son rôle de gardien des données internationales sur le secteur en les stockant de manière neutre et sécurisée. La concrétisation de cet objectif repose sur cinq propositions de travail pour le cycle 2021–2025. Leur mise en œuvre sera contrôlée et évaluée sur la base d'un certain nombre de résultats. Cette évaluation se fonde notamment sur des indicateurs tels que le nombre d'utilisateurs de la base de données Universal POST*CODE® DataBase, l'extension de la plate-forme de données de masse de l'U.P.U et l'introduction d'une norme en matière de systèmes de gestion de la confidentialité des informations. Les informations détaillées sur les résultats pour ce programme figurent dans le plan d'activités pour 2021–2025.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
3.3.1	Philatélie 2 – Système de distribution et d'entretien de la collection philatélique universelle	CA
3.3.2	Conformité des normes opérationnelles – Stockage des données	CEP
3.3.3	Solutions et normes d'adressage – Stockage des données	CEP
3.3.4	Coopérative EMS – Stockage et protection de données	CEP
3.3.5	Stockage et protection des données de l'UPU au niveau mondial	CA et CEP

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)		Autre (CHF)	Total (CHF)
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	G	
3.3.1	0,25			77 200		82 725			8 000			90 725
3.3.2				14 985		14 985						14 985
3.3.3												
3.3.4							1,25	16	145 000	377 875		
3.3.5		12				192 000					20 000	20 000
Total	0,25	12		92 185	289 710	1,75	16	145 000	385 875	20 000	20 000	695 585

Soutien fonctionnel

Les activités de soutien fonctionnel de la SPA sont divisées en cinq catégories qui aux fins de la préparation du budget relèvent être annelées programmes.

- Programme 4.1 – Cabinet.
 - Programme 4.2 – Finances.
 - Programme 4.3 – Ressources humaines.
 - Programme 4.4 – Affaires juridiques.
 - Programme 4.5 – Logistique.

Les explications détaillées concernant ces programmes sont présentées dans les pages ci-après.

Programme 4.1 – Cabinet

Mandat et objectifs

La catégorie «Cabinet» comprend quatre propositions de travail relatives au Cabinet et aux affaires concernant les Conseils, à la gouvernance et au contrôle interne, à la planification stratégique et à la communication. Les résultats correspondants comprennent des indicateurs tels que le nombre de sessions de Conseils organisées avec succès, le nombre de consultations du site Web de l'UPU et le pourcentage de livrables du CA/CEP ainsi que les recommandations de l'audit qui ont été mises en œuvre.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>			<i>Conseil responsable</i>		
4.1.1	Cabinet et affaires concernant les Conseils			CA		
4.1.2	Gouvernance et contrôle interne			CA		
4.1.3	Planification stratégique			CA		
4.1.4	Communication			CA		

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	
D	P	G	D	P	G	D	P	G		
4.1.1	36	24	55,2	194 400	1 981 200					1 981 200
4.1.2	24	12	177 000		693 000					693 000
4.1.3	24	12	35 000		551 000					551 000
4.1.4	24	12	90 000		606 000					631 000
Total	36	96	91,2	496 400	3 831 200					3 856 200

Programme 4.2 – Finances

Mandat et objectifs

La catégorie «Finances» couvre deux propositions de travail liées au rôle de support ainsi qu'à la mobilisation des ressources. L'avancement des travaux prévus peut être évalué par des résultats tels que l'approbation des rapports financiers sans réserve par les Vérificateurs extérieurs, le nombre de nouveaux partenariats formalisés avec des donateurs multilatéraux pour des interventions au niveau mondial ou national ainsi que le nombre de contributeurs volontaires appuyant la mise en œuvre de la stratégie.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>						<i>Conseil responsable</i>
4.2.1	Fonction d'appui financier						CA
4.2.2	Mobilisation des ressources						CA

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Autre (CHF)			Total (CHF)	Contributions volontaires	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Vente de produits et services	Autre (CHF)	Total (CHF)	Total (CHF)	
	D	P	G	D	P	G										
4.2.1	12	46,8	67,2	189	963	1 943	163									1 943 163
4.2.2	1	12	3	24	000	271	100									271 100
Total	13	58,8	70,2	213	963	2 214	263									2 214 263

Programme 4.3 – Ressources humaines

Mandat et objectifs

La troisième catégorie d'activités relevant du support fonctionnel concerne les ressources humaines et comprend trois propositions de travail concernant la formation et le développement, la politique en matière de ressources humaines et l'administration (prestations et salaires). La réalisation des objectifs pour ces propositions de travail peut être quantifiée par des résultats tels que le pourcentage de personnel ayant suivi une formation dans le domaine de l'informatique ou des nouvelles technologies (dans le cadre du pilier stratégique 2) et la réduction des délais de recrutement pour les postes à durée déterminée.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
4.3.1	Formation et développement	CA
4.3.2	Politique en matière de ressources humaines	CA
4.3.3	Gestion des ressources humaines – Prestations et salaires	CA

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Autre (CHF)			Total (CHF)			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)		
	D	P	G	D	P	G	D	P	G	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	D	P	G	Autre (CHF)	Total (CHF)
4.3.1	4	12	6	100	000	446 400												446 400
4.3.2	4	12	36	46	500	366 500												366 500
4.3.3	4	12	49,2	775	204	1 596 804												1 596 804
Total	12	36	58,8	921 704	2 409 704													2 409 704

Programme 4.4 – Affaires juridiques

Mandat et objectifs

L'avancement de la proposition de travail relative à la fonction d'appui juridique peut être évaluée sur la base de résultats tels que le pourcentage de demandes externes de clarification juridique traitées dans un délai de sept jours ouvrables (uniquement les demandes émanant d'entités gouvernementales et d'opérateurs désignés des Pays-membres de l'Union) et le pourcentage de demandes de rédaction, d'examen ou de validation d'instruments contractuels émanant du Bureau international traitées dans un délai de sept jours ouvrables.

Projets structurants et responsabilités

<i>Proposition de travail/OPP</i>	<i>Description</i>	<i>Conseil responsable</i>
4.4.1	Fonction de soutien juridique	CA

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Autre (CHF)			Total (CHF)			Contributions volontaires			Autre (CHF)			Total (CHF)			Vente de produits et services			Autre (CHF)			Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G
4.4.1	12	36	12	31 500			1 004 700																		1 004 700		
Total	12	36	12	31 500			1 004 700																		1 004 700		

Programme 4.5 – Logistique

Mandat et objectifs

La dernière proposition de travail relevant du support fonctionnel concerne le domaine de la logistique. Les résultats permettant d'évaluer les progrès réalisés comprennent le pourcentage de documents et de locaux prêts pour chaque réunion ou événement.

Projets structurants et responsabilités

Proposition de travail/OPP	Description	Conseil responsable
4.5.1	Services linguistiques	CA
4.5.2	Services généraux	CA

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Autre (CHF)			Total (CHF)			Contributions volontaires			Autre (CHF)			Total (CHF)			Vente de produits et services			Autre (CHF)			Total (CHF)		
	Personnel (m/h)		G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G	D	P	G
4.5.1	1	48	153,6				2 479 700																		2 479 700		
4.5.2	3	7,2	117,6	3 191 200			4 666 300			12	80 000		212 000												4 878 300		
Total	4	55,2	271,2	3 191 200			7 146 000			12	80 000		212 000												7 358 000		

Frais hors exploitation

Cette catégorie inclut le versement du montant dû au titre de la garantie de la Caisse de prévoyance de l'UPU.

Catégorie	OPP	Description
5.1 Respect des obligations envers le personnel	5.1.1	Respect des obligations envers le personnel

Budget pour 2022

Nº	Budget ordinaire			Contributions volontaires			Vente de produits et services			Total (CHF)
	D	P	G	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	Autre (CHF)	Total (CHF)	Personnel (m/h)	
5.1.1				3 723 500	3 723 500					3 723 500
Total				3 723 500	3 723 500					3 723 500

3. Budget présenté par nature des charges et des produits

3.1 Charges relevant du budget ordinaire

Pour 2022, les charges du budget ordinaire se montent à 38 890 030 CHF et comprennent un montant de 3 723 500 CHF, correspondant à l'application des garanties de l'Union relatives à la Caisse de prévoyance.

Les investissements prévus en 2022 sont indiqués dans le tableau I.

Tableau I – Investissements envisagés – Budget de 2022 (en francs suisses)

Description	Montant
Sécurité informatique (remplacement des serveurs et consolidation)	500 000
Remplacement des ordinateurs portables	10 000
Total – Matériel informatique	510 000
Outil des ressources humaines	40 000
Système d'archivage électronique	300 000
Sécurité informatique (rançongiciels)	20 000
Extranet	50 000
Total – Logiciels informatiques	410 000
Véhicule officiel	100 000
Total – Véhicules	100 000
Total – Investissements	1 020 000

L'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a entraîné l'introduction de charges d'amortissement en 2011. Celles-ci ont une incidence directe sur le budget. Le tableau II résume le montant des amortissements comptabilisés en tant que charges dans le budget ordinaire de l'Union.

Tableau II – Amortissements en 2022 (en francs suisses)

Description	Amortissements
Machines, mobilier et matériel	98 000
Équipement informatique et de communication	301 100
Logiciels	207 600
Véhicules	6 800
Bâtiment	808 700
Total des amortissements	1 422 200

Les autres charges du budget ordinaire figurent dans le tableau III et comprennent les dépenses de personnel et les autres frais de fonctionnement.

Tableau III – Charges hors amortissements (en francs suisses)

Description	Montant
Dépenses de personnel	
Dépenses de personnel (hors coopération au développement)	25 721 804
Coopération au développement	2 539 418
Total des dépenses de personnel	28 261 222

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Autres charges de fonctionnement	5 483 108
Total des charges hors amortissements	33 744 330
Total des amortissements	1 422 200
Total des charges récurrentes	35 166 530
Montant de la garantie due à la Caisse de prévoyance	3 723 500
Total des charges	38 890 030

Le tableau IV contient un récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union.

Tableau IV – Récapitulatif des charges relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Budget de 2021 initial</i>	<i>Budget de 2022</i>	<i>Écart</i>
Salaires et indemnités	17 684 300	17 458 804	-1,3%
Charges sociales	7 903 000	7 803 000	-1,3%
Recrutement et cessation de service	305 000	305 000	0,0%
Formation et autres dépenses de personnel	225 000	155 000	-31,1%
Coopération au développement	2 888 000	2 539 418	-12,1%
Total des coûts de personnel	29 005 300	28 261 222	-2,6%
Frais de voyage	600 000	426 980	-28,8%
Conseil et services externes	3 251 000	2 435 673	-25,1%
Frais généraux	1 280 000	1 016 670	-20,6%
Équipement et fournitures	1 171 400	1 211 285	3,4%
Charges d'amortissement	1 440 300	1 422 200	-1,3%
Autres charges	487 000	392 500	-19,4%
Total des charges de fonctionnement	8 229 700	6 905 308	-16,1%
Total des charges récurrentes	37 235 000	35 166 530	-5,6%
Montant de la garantie à verser à la Caisse de prévoyance	3 723 500	3 723 500	0,0%
Total des charges	40 958 500	38 890 030	-5,1%

3.2 *Produits relevant du budget ordinaire*

Les sources de financement des charges du budget ordinaire sont les contributions des Pays-membres de l'Union et les recettes administratives.

Les contributions représentent la partie des ressources de l'Union financées par les Pays-membres. Pour 2022, elles s'élèvent à 37 687 800 CHF.

Les contributions pour les coûts de traduction en français s'élèvent à 166 400 CHF.

Tableau V – Récapitulatif des produits relevant du budget ordinaire de l'Union (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Budget de 2022</i>	<i>Budget de 2021 initial</i>	<i>Écart</i>
A. Contributions des Pays-membres			
Contributions aux dépenses de l'Union	37 687 800	39 847 012	-5,4%
Contributions aux frais de traduction française	166 400	166 400	0,0%
Total des contributions des Pays-membres	37 854 200	40 013 412	-5,4%
B. Recettes administratives			
Produits des ventes de publications	170 000	170 000	0,0%
Location des locaux	450 000	450 000	0,0%
Recettes diverses	415 830	325 088	27,9%
Total des recettes administratives	1 035 830	945 088	9,6%
Total général	38 890 030	40 958 500	-5,1%

3.3 Niveau des charges nettes de l'Union

Les charges nettes se composent des dépenses auxquelles on soustrait les recettes administratives. Les charges nettes sont financées par les contributions des Pays-membres.

Les charges nettes sont estimées à 37 854 200 CHF.

Tableau VI – Récapitulatif général (en francs suisses)

<i>Description</i>	<i>Budget de 2022</i>	<i>Budget de 2021 initial</i>	<i>Écart</i>
Charges récurrentes de l'Union			
Charges de personnel (hors coopération au développement)	25 721 804	26 117 300	-1,5%
Coopération au développement	2 539 418	2 888 000	-12,1%
Autres charges de fonctionnement du Bureau international (dont amortissements)	6 905 308	8 229 700	-16,1%
Total des charges récurrentes	35 166 530	37 235 000	-5,6%
Montant de la garantie due à la Caisse de prévoyance	3 723 500	3 723 500	0,0%
Total des charges	38 890 030	40 958 500	-5,1%
Recettes administratives	1 035 830	945 088	9,6%
Charges nettes	37 854 200	40 013 412	-5,4%
Contributions aux dépenses de l'Union	37 687 800	39 847 012	-5,4%
Contributions aux frais de traduction française	166 400	166 400	0,0%
Total des contributions des Pays-membres	37 854 200	40 013 412	-5,4%

Tableau VII – Plan d'affectation des postes de travail inclus dans le budget de 2022

Catégories Directions	Union Cadre Hors classe ²	Union Cadre			Non cadre			Total Union	Extrabudgétaire				Total généra ¹
		P	G	Total	P	G	Total		Hors classe	P	G ³	Total extrabudgétaire	
Bureaux du Directeur général et du Vice-Directeur général	2,0	0,0	3,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Direction du Cabinet (DIRCAB)	1,0	9,0	5,0	15,0	1,0	1,0	2,0	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0
Direction des finances (DFI)	1,0	5,0	7,0	13,0	0,0	0,0	0,0	13,0	0,0	0,8	3,8	4,6	17,6
Direction des affaires juridiques (DAJ)	1,0	3,0	1,0	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Direction des ressources humaines (DRH)	1,0	3,0	4,9	8,9	0,0	0,0	0,0	8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	8,9
Direction des opérations postales (DOP)	1,0	14,0	9,5	24,5	1,0	0,0	1,0	25,5	0,0	6,0	20,6	26,6	52,1
Direction de la logistique (DL)	1,0	5,8	26,1	32,9	0,0	0,0	0,0	32,9	0,0	0,0	4,0	4,0	36,9
Direction du Centre de technologies postales (DCTP)	0,0	3,0	2,0	5,0	1,0	0,0	1,0	6,0	1,0	0	60	61,0	67,0
Direction des politiques, de la régulation et des marchés (DPRM)	1,0	12,5	3,0	16,5	3,0	1,5	4,5	21,0	0,0	4,5	1,5	6,0	27,0
Direction du développement et de la coopération (DCDEV)	1,0	10,0	7,0	18,0	0,0	0,0	0,0	18,0	0,0	0,0	0,6	0,6	18,6
Total	10,0	65,3	68,5	143,8	6,0	2,5	8,5	152,3	1,0	11,3	90,5	102,8	255,1

¹ Fonctionnaires associés (détachés), contrats à court terme et stagiaires non compris.² Fonctionnaires élus et Directeurs.³ Fonctionnaires spécialistes et services généraux.

Annexes

1. Système de financement du budget de l'Union

1.1 Introduction

Le système de financement du budget de l'Union s'articule autour de trois piliers, à savoir:

- un premier pilier, financé par les contributions nationales des Pays-membres et les recettes administratives, qui représente le budget ordinaire;
- un deuxième pilier, financé par les contributions volontaires reçues par l'UPU telles que les cotisations pour les organes financés par les utilisateurs, les contributions volontaires affectées et non affectées et les autres contributions financières;
- un troisième pilier, financé par la vente de produits et services.

Il est donc indispensable que toutes les activités relevant des deuxième et troisième piliers soient autofinancées.

1.2 Les trois piliers de la structure du budget de l'Union

Tableau X – Récapitulatif des types de produits par pilier

Pilier	Types d'activités financées	Principale source de financement	Type de financement
1 – Budget ordinaire	Charges de l'Union	Pays-membres	Contributions statutaires des Pays-membres
2 – Contributions volontaires	Coopérative télématique, EMS, UPU*Clearing, etc.	Opérateurs désignés	Autres contributions annuelles
	Contributions au Fonds pour l'amélioration de la qualité de service, contributions volontaires affectées et non affectées et autres contributions financières	Opérateurs désignés et toute autre source de financement (y compris privée)	Contributions volontaires
3 – Ventes de produits et services	POST*CODE, Système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS), codes à barres, refacturation des coûts des coupons-réponse internationaux, produits du CTP et autres ventes	Toute source de financement (y compris privée) générant des produits provenant de services rendus	Ventes

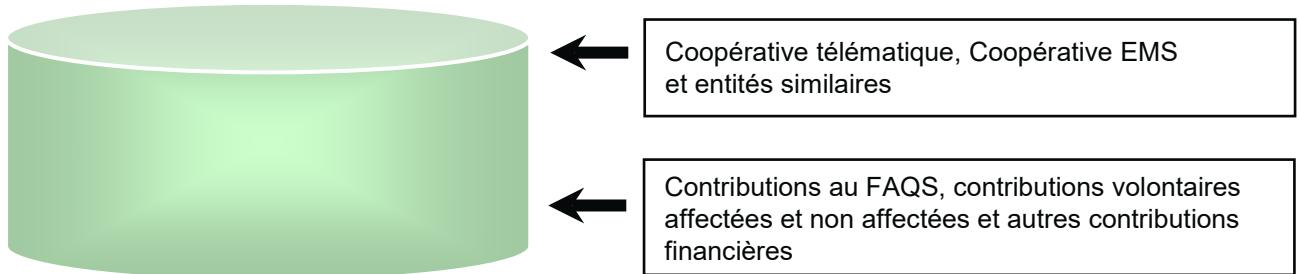
1.3 Fonctionnement des trois piliers

a) Premier pilier

Le premier pilier représente le budget ordinaire de l'Union, financé par les contributions nationales des Pays-membres, auquel est appliqué un plafond budgétaire fixé par le Congrès.

b) Deuxième pilier

Le deuxième pilier représente les contributions volontaires reçues par l'UPU telles que les cotisations pour les organes financés par les utilisateurs, les contributions volontaires affectées et non affectées et les autres contributions financières. Les activités des organes financés par les utilisateurs, comme la Coopérative télématique et la Coopérative EMS, sont financées par les cotisations annuelles versées par leurs membres.



La Coopérative télématique, la Coopérative EMS et les entités similaires sont par définition des centres de profit et d'investissement ayant vocation à s'autofinancer. Elles peuvent affecter les recettes aux dépenses pour parvenir à l'équilibre financier alors que, dans le cadre du budget ordinaire de l'Union, les recettes ainsi que les dépenses sont fixées par le CA.

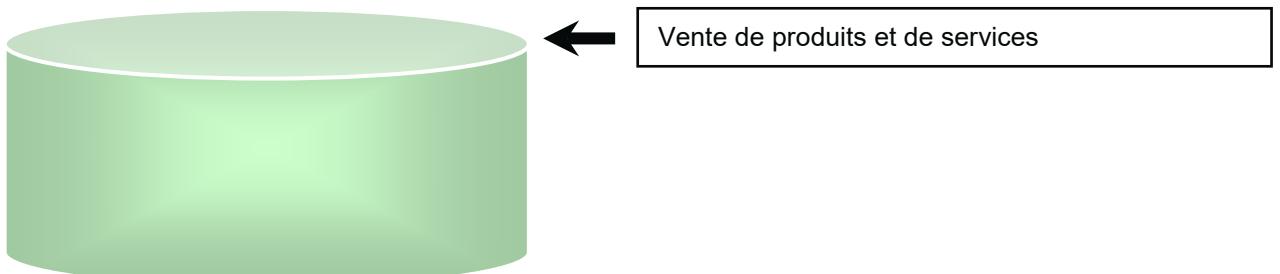
Les autres sources de contributions volontaires permettent aux Pays-membres, opérateurs désignés et autres donateurs publics et privés de répondre à certains besoins de financement. Les fonds versés sont des fonds volontaires affectés ou non affectés en fonction des souhaits des donateurs et des priorités accordées aux activités correspondantes.

En raison de sa nature extrabudgétaire, ce pilier de financement n'est pas concerné par le plafond budgétaire fixé par le Congrès. Les caractéristiques du second pilier sont les suivantes:

- Apporter les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie postale mondiale.
- Mieux répondre aux attentes des Pays-membres en matière d'assistance technique et de coopération au développement.
- Possibilité pour les donateurs de décider des montants qu'ils souhaitent verser durant une période de temps à leur convenance.

c) Troisième pilier

Le troisième pilier est destiné à financer les activités de l'UPU par le biais de la vente de produits et services. Il intègre donc les recettes issues de la vente des produits et des services fournis par l'UPU.



1.4 Détermination de la valeur de l'unité de contribution dans le cadre du système de financement du budget de l'Union

La valeur de l'unité de contribution se base sur le montant des charges récurrentes nettes inscrites au budget ordinaire de l'Union approuvé par le CA et sur le nombre total d'unités de contribution.

Ainsi, pour 2022, la valeur de l'unité de contribution (en francs suisses) a été calculée comme suit:

Charges nettes pour 2022 (a)	37 854 200
Contributions au Service de traduction français (b)	166 400
Contributions aux dépenses de l'Union (a – b)	37 687 800
Nombre total d'unités de contribution (c)	819,3
Montant de l'unité de contribution (a – b / c)	46 000

2. Contributions des Pays-membres

2.1 Introduction

Le tableau VIII présente l'évolution des contributions depuis 1999.

2.2 Évolution annuelle des contributions

Tableau VIII – Évolution des contributions depuis 1999 (en francs suisses)

Année	Nombre total d'unités de contribution	Montant de l'unité de contribution	Montant total facturé
1999	908,5	37 280	33 868 880
2000	907	37 280	33 812 960
2001	878	39 110	34 338 580
2002	878	39 110	34 338 580
2003	877	39 360	34 518 720
2004	877	39 360	34 518 720
2005	865	39 360	34 046 400
2006	865	39 360	34 046 400
2007	867,5	39 990	34 691 325
2008	867,5	39 990	34 691 325
2009	864,5	40 993	35 438 449
2010	864,5	40 993	35 438 449
2011	864	41 770	36 089 280
2012	865,5	41 770	36 151 935
2013	852,5	41 770	35 608 925
2014	852,5	41 770	35 608 925
2015	852,5	41 770	35 608 925
2016	854,5	41 770	35 692 465
2017	830,5	43 526	36 148 343
2018	830,5	43 526	36 148 343
2019	830,5	43 526	36 148 343
2020	821,8	46 000	37 802 800
2021	821,3	46 000	37 779 800
2022	819,3	46 000	37 687 800

3. Répartition des Pays-membres selon leur classe de contribution pour 2022

	<i>Unités de contribution</i>
Classe de 50 unités	
1. Amérique (États-Unis)	50
2. France	50
3. Japon	50
4. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	<u>50</u>
	200
Classe de 45 unités	
1. Allemagne	45
Classe de 40 unités	
1. Canada	40
Classe de 25 unités	
1. Chine (Rép. pop.)	26,5
Y compris:	
<i>Hongkong, Chine, contribution volontaire de la République populaire de Chine</i>	1
<i>Macao, Chine, contribution volontaire de la République populaire de Chine</i>	0,5
2. Espagne	25
3. Italie	<u>25</u>
	76,5
Classe de 20 unités	
1. Arabie saoudite	20
2. Australie	20
3. Inde	<u>20</u>
	60
Classe de 15 unités	
1. Belgique	15
2. Corée (Rép.)	15
3. Pays-Bas	15
4. Russie (Fédération de)	15
5. Suède	15
6. Suisse	<u>15</u>
	90
Classe de 10 unités	
1. Afrique du Sud	10
2. Brésil	10
3. Danemark	10
4. Finlande	10
5. Mexique	10
6. Norvège	10
7. Pakistan	<u>10</u>
	70

Classe de 5 unités

1.	Algérie	5
2.	Autriche	5
3.	Égypte	5
4.	Hongrie	5
5.	Indonésie	5
6.	Iran (Rép. islamique)	5
7.	Kuwait	5
8.	Maroc	5
9.	Nigéria	5
10.	Nouvelle-Zélande	5
11.	Pologne	5
12.	Tchèque (Rép.)	5
13.	Tunisie	5
14.	Turquie	5
15.	Ukraine	<u>5</u>
		75

Classe de 3 unités

1.	Argentine	3
2.	Bangladesh	3
3.	Bulgarie (Rép.)	3
4.	Chili	3
5.	Colombie	3
6.	Côte d'Ivoire (Rép.)	3
7.	Ghana	3
8.	Grèce	3
9.	Irlande	3
10.	Israël	3
11.	Kenya	3
12.	Malaisie	3
13.	Portugal	3
14.	Roumanie	3
15.	Territoires d'outre-mer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	3
	Territoires d'outre-mer, contribution volontaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
16.	Slovaquie	3
17.	Sri Lanka	3
18.	Thaïlande	3
19.	Uruguay	3
20.	Zimbabwe	<u>3</u>
		61

Classe de 1 unité

1.	Albanie	1
2.	Arménie	1
3.	Aruba, Curaçao et S. Maarten	1
4.	Azerbaïdjan	1
5.	Bahamas	1
6.	Bahrain (Royaume)	1
7.	Barbade	1
8.	Bélarus	1
9.	Belize	1
10.	Bolivie	1
11.	Bosnie et Herzégovine	1
12.	Botswana	1

*Unités
de contribution*

13.	Brunei Darussalam	1
14.	Cambodge	1
15.	Cameroun	1
16.	Cap-Vert	1
17.	Chypre	1
18.	Congo (Rép.)	1
19.	Costa-Rica	1
20.	Croatie	1
21.	Cuba	1
22.	Dominicaine (Rép.)	1
23.	El Salvador	1
24.	Émirats arabes unis	1
25.	Équateur	1
26.	Estonie	1
27.	Eswatini	1
28.	Fidji	1
29.	Gabon	1
30.	Géorgie	1
31.	Guatémala	1
32.	Guinée équatoriale	1
33.	Guyane	1
34.	Honduras (Rép.)	1
35.	Islande	1
36.	Iraq	1
37.	Jamaïque	1
38.	Jordanie	1
39.	Kazakhstan	1
40.	Kirghizistan	1
41.	Lettonie	1
42.	Liban	1
43.	État de Libye	1
44.	Liechtenstein	1
45.	Lituanie	1
46.	Luxembourg	1
47.	Macédoine du Nord	1
48.	Madagascar	1
49.	Maldives	1
50.	Malte	1
51.	Maurice	1
52.	Moldova	1
53.	Monaco	1
54.	Mongolie	1
55.	Monténégro	1
56.	Myanmar	1
57.	Namibie	1
58.	Nicaragua	1
59.	Oman	1
60.	Ouzbékistan	1
61.	Panama (Rép.)	1
62.	Papouasie – Nouvelle-Guinée	1
63.	Paraguay	1
64.	Pérou	1
65.	Philippines	1
66.	Qatar	1
67.	Rép. dém. du Congo	1
68.	Rép. pop. dém. de Corée	1
69.	Saint-Marin	1
70.	Sénégal	1

*Unités
de contribution*

71.	Serbie	1
72.	Singapour	1
73.	Slovénie	1
74.	Suriname	1
75.	Syrienne (Rép. arabe)	1
76.	Tadjikistan	1
77.	Trinité-et-Tobago	1
78.	Turkménistan	1
79.	Vanuatu	1
80.	Vatican	1
81.	Venezuela (Rép. bolivarienne)	1
82.	Viet Nam	1
		82

Classe de 0,5 unité

1.	Afghanistan	0,5
2.	Angola	0,5
3.	Bénin	0,5
4.	Bhoutan	0,5
5.	Burkina Faso	0,5
6.	Burundi	0,5
7.	Centrafrique	0,5
8.	Comores	0,5
9.	Djibouti	0,5
10.	Érythrée	0,5
11.	Éthiopie	0,5
12.	Gambie	0,5
13.	Guinée	0,5
14.	Guinée-Bissau	0,5
15.	Haïti	0,5
16.	Lao (Rép. dém. pop.)	0,5
17.	Lesotho	0,5
18.	Libéria	0,5
19.	Malawi	0,5
20.	Mali	0,5
21.	Mauritanie	0,5
22.	Mozambique	0,5
23.	Népal	0,5
24.	Niger	0,5
25.	Ouganda	0,5
26.	Rwanda	0,5
27.	Salomon (îles)	0,5
28.	Sierra Leone	0,5
29.	Somalie	0,5
30.	Soudan	0,5
31.	Soudan du Sud	0,5
32.	Tanzanie (Rép. unie)	0,5
33.	Tchad	0,5
34.	Timor-Leste (Rép. dém.)	0,5
35.	Togo	0,5
36.	Yémen	0,5
37.	Zambie	0,5
		18,5

Classe de 0,1 unité

1.	Antigua-et-Barbuda	0,1
2.	Dominique	0,1
3.	Grenade	0,1
4.	Kiribati	0,1
5.	Nauru	0,1
6.	Saint-Christophe (Saint-Kitts)-et-Nevis	0,1
7.	Sainte-Lucie	0,1
8.	Saint-Vincent-et-Grenadines	0,1
9.	Samoa	0,1
10.	Sao Tomé-et-Principe	0,1
11.	Seychelles	0,1
12.	Tonga (y compris Niuafou)	0,1
13.	Tuvalu	<u>0,1</u>
		1,3

Total général: 192 Pays-membres **819,3**

